



## Escroquerie à la carte bleue

Par **Davidr67**, le **14/07/2013 à 23:33**

Bonsoir,rnrnIl y a quelques mois je me suis rendu justice moi même... J'ai prêté de l'argent à un ami ce qui m'a mis en difficulté. Demandant à être remboursé, il l'a commencé subitement à m'ignorer, comme dans le passé il m'avait prêter sa carte bleu j'avais pu retenir ces numéros.. Je suis donc aller sur internet me payer à manger ( course en ligne ) ect... Le problème est que bien naturellement il l'a constaté le vol et à porter plainte..rnrnJ'ai déjà un casier pour vol à l'étalage ou j'avais pris du surcis... Je suis en train de créer une société, un projet de création sur lequel je travail depuis 3 ans... J'ai vraiment peur d'aller en prison et que tout tombe à l'eau..rnrnJe suis convoqué prochainement... Comment puis-je me défendre au mieux ? Dois-je prendre de suite un avocat ? rnrnCdt,

Par **alterego**, le **15/07/2013 à 00:36**

Bonjour,rnrnC'est bien de vous inquiéter des suites, mais il aurait été plus perinent de le faire avant de commettre le(s) délit(s).rnrnLe sursis en cours ne semblant pas avoir jouer son rôle, vous pouvez vous inquiéter à raison. Un avocat ne sera pas une dépense superflue.rnrnUne nouvelle condamnation pourrait vous empêcher d'exercer l'activité projetée.rnrnCordialement

Par **Davidr67**, le **15/07/2013 à 09:18**

Bonjour,rnrnMerci pour cette réponse.rnrnBien sur le coup je pensé plus à me nourrir mon chien et moi... J'ai commencé à lui rembourser l'argent, je pense que cela pour me servir pour la défense, j'ai également commencé à chercher un avocat pour me défendre au mieux...

J'aimerais juste vraiment éviter la case ' prison '...  
Ou d'après mon cas, est ce que c'est un passage obligatoire?...  
Cdt

Par **Davidr67**, le **15/07/2013** à **09:37**

Si j'ai bien compris ayant un surcis avec peine de prison je peux avoir maintenant afin d'éviter la prison une peine avec surcis d'une amande ou de travail avec intérêt général....  
Non?  
Cdt

Par **alterego**, le **15/07/2013** à **10:52**

Bonjour,  
Au pénal, à moins de quelques compétences, avoir un avocat n'est pas un luxe.  
Votre avocat saura défendre votre dossier.  
Rentrez dans le rang ce ne sera que mieux pour vous.  
Cordialement

Par **alterego**, le **15/07/2013** à **10:52**

Bonjour,  
Au pénal, à moins de quelques compétences, avoir un avocat n'est pas un luxe.  
Votre avocat saura défendre votre dossier.  
Rentrez dans le rang ce ne sera que mieux pour vous.  
Cordialement